

## *Rapport de gestion 2013*



---

## *Table des matières*

---

Avant-propos du président	3
Chiffres-clés	4
Bilan	5
Compte de résultat	7
Annexe	10
1 Bases et organisation	10
2 Membres actifs et bénéficiaires de rente	13
3 Mise en œuvre du but de la Caisse	15
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, principe de continuité	16
5 Risques actuariels, couverture des risques, taux de couverture	16
Bilan actuariel	23
6 Explication des placements et du résultat net	24
7 Commentaire des autres postes du bilan et du compte d'exploitation	31
8 Directives de l'autorité de surveillance	32
9 Autres informations relatives à la situation financière	32
10 Événements survenus postérieurement à l'établissement du bilan	32
Rapport de l'organe de révision	33
Impressum	35

---

## *Avant-propos du président*

---



### **Croissance vigoureuse pour la Caisse de pension pro**

#### **Madame, Monsieur,**

La Suisse a bénéficié d'une bonne conjoncture économique. A la fin de l'année 2013, le SMI, principal indice boursier suisse, a atteint 8'203 points, soit une progression de 20.2 % par rapport à l'année précédente. Les principaux marchés financiers internationaux ont aussi connu une telle évolution réjouissante. Ainsi le DAX allemand et le Dow Jones américain ont-ils gagné près de 25 %. En monnaie locale, le Nikkei japonais a même grimpé d'environ 60 %.

Ce contexte favorable a profité à la caisse de pension pro à tous les égards. Le rendement net des placements a atteint le niveau encourageant de 6.08 %, rapportant ainsi 1.65 point de rendement de plus que l'indice comparatif Pictet LPP-25. Fin 2013, la caisse de pension pro comptait 47'143 personnes assurées, ce qui équivaut à une hausse de 30.5 %. Le nombre des entreprises affiliées est passé de 6'241 à 6'740 (+4.7 %). Le total du bilan a augmenté de 17 % pour s'établir à CHF 2.4 milliards. Le taux de couverture a atteint les 102.0 % (contre 98.0 % l'exercice précédent).

La stratégie de placement adaptée en 2012 (sous-pondération des placements à taux fixe, développement de l'immobilier et des placements alternatifs) a fait ses preuves au cours de l'exercice. Le risque (volatilité) de la stratégie de placement actuelle, notamment, est de 3.83 % (contre 4.82 % l'exercice précédent) et est ainsi inférieur de 0.34 % au risque de l'indice comparatif Pictet LPP-25. Nous nous attendons par conséquent à de faibles fluctuations de nos rendements. En d'autres termes, nous perdons moins quand les cours du marché baissent mais obtenons un rendement légèrement plus faible que l'indice comparatif quand les cours augmentent.

Avec la stratégie de placement mise en œuvre, les bases techniques (taux d'intérêt de 2.5 %), la structure des âges avantageuse de nos assurés (40 ans de moyenne d'âge) ainsi qu'avec le service rapide dont nous sommes coutumiers, nous sommes parfaitement armés pour poursuivre notre expansion. Cela se traduit par l'ouverture de nouvelles succursales à Liestal et à Neuchâtel.

Je tiens à remercier du fond du coeur les entreprises et associations affiliées, nos assurés ainsi que nos partenaires de distribution pour la fidélité et la confiance qu'ils nous témoignent, de même que les collaboratrices et collaborateurs des sociétés de services qui se dévouent quotidiennement au service de nos clients.

#### **Sincères salutations**

Peter Hofmann  
Président du Conseil de fondation

## *Chiffres-clés*

	<b>2013</b> CHF 1'000	<b>2012</b> CHF 1'000	Evolution en %
Cotisations brutes	211'556	193'609	9.3
> dont cotisations d'épargne et cotisations unitaires	158'557	142'129	11.6
> dont cotisations de risque et pour frais administratifs	52'999	51'480	3.0
Capital épargne réglementaire	1'439'167	1'337'332	7.6
Réserve mathématique des bénéficiaires de rente	702'957	557'226	26.2
Prestations de retraite	46'331	41'867	10.7
Provisions techniques	39'286	34'666	13.3
> dont provision selon l'art. 17 de la LFLP	1'232	1'323	-6.9
> dont provision pour la prestation de sortie minimale LPP	599	670	-10.6
> dont provision pour le taux de conversion	19'932	19'870	0.3
> dont fonds de compensation du renchérissement	15'771	11'051	42.7
> dont réserve pour les sinistres tardifs	1'752	1'752	0.0
Excédent de couverture/découvert	42'739	-38'899	
Somme du bilan	2'383'192	2'037'555	17.0
<b>Autres données</b>			
Taux de couverture de la Fondation	102.0%	98.0%	4.1
Taux de couverture moyen des œuvres de prévoyance	102.7%	98.9%	3.8
Entreprises affiliées	6'720	6'421	4.7
Personnes assurées	47'143	36'124	30.5
Bénéficiaires de rentes (nombre de rentes)	4'288	3'618	18.5
Bénéficiaires de rentes réassurés	25	47	-46.8
Cas d'invalidité réassurés en suspens	424	435	-2.5
Rendement des placements de capitaux	6.08%	6.57%	
Rémunération des avoirs de vieillesse	1.50%	1.50%	
Taux d'intérêt technique	2.50%	2.50%	

## *Bilan*

Actifs	Annexe chiffre	31.12.2013 CHF	31.12.2012 CHF	Evolution en %
<b>Placements</b>	6.4	<b>2'372'348'484</b>	2'027'914'610	17.0
Placements sur le marché monétaire	6.4.1	138'414'963	155'931'738	-11.2
Créances contre employeurs	6.7.1	27'126'896	24'777'422	9.5
Créances contre des tiers		2'485'336	4'026'982	-38.3
Placements hypothécaires auprès des employeurs	6.7.1	779'000	829'000	-6.0
Obligations Suisse et étranger en CHF	6.4.2	462'362'709	398'586'499	16.0
Obligations internationales en monnaies étrangères	6.4.2	213'970'712	197'303'050	8.4
Obligations convertibles	6.4.3	91'037'511	82'338'484	10.6
Actions Suisse	6.4.4	248'222'036	161'340'371	53.8
Actions internationales	6.4.4	274'265'631	277'560'230	-1.2
Placements alternatifs	6.4	247'795'161	198'729'981	24.7
Immobilier Suisse	6.4.5	665'888'529	526'490'853	26.5
<b>Compte de régularisation de l'actif</b>		<b>1'463'198</b>	2'574'537	-43.2
<b>Actifs des contrats d'assurance</b>	5.2	<b>9'380'664</b>	7'066'117	32.8
<b>Total des actifs</b>		<b>2'383'192'346</b>	2'037'555'264	17.0

## *Bilan*

Passifs	Annexe chiffre	31.12.2013 CHF	31.12.2012 CHF	Evolution en %
<b>Dettes</b>		<b>103'366'578</b>	87'325'494	18.4
Dettes issues de prestations de libre passage et de rentes		63'561'699	58'836'348	8.0
Capitaux reçus en faveur des œuvres de prévoyance		21'108'147	11'825'302	78.5
Dettes banques/assurances		47	50	-6.0
Autres dettes		18'696'685	16'663'794	12.2
<b>Compte de régularisation du passif</b>		<b>18'703'742</b>	16'550'299	13.0
<b>Réserves de contributions de l'employeur</b>	6.7.2	<b>16'554'296</b>	19'007'785	-12.9
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>2'184'906'924</b>	1'936'792'056	12.8
Capitaux d'épargne	5.3	1'439'166'790	1'337'331'786	7.6
Réserve mathématique des bénéficiaires de rente	5.5	702'957'014	557'225'699	26.2
Passifs issus de contrats d'assurance	5.2	3'496'821	7'567'851	-53.8
Provisions techniques	5.6	39'286'299	34'666'720	13.3
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	6.3	<b>42'738'683</b>	-	
<b>Réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance</b>		<b>3'126'546</b>	3'000'000	4.2
<b>Fortune libre des œuvres de prévoyance</b>		<b>13'795'577</b>	13'778'838	0.1
<b>Dotations en capital de la Fondation, fortune libre de la Fondation, découvert de la Fondation</b>		-	-38'899'208	-100.0
Situation en début de période		-38'899'208	-83'152'961	-53.2
Excédent de recettes		38'899'208	44'253'753	-12.1
<b>Total du passif</b>		<b>2'383'192'346</b>	2'037'555'264	17.0

## *Compte de résultat*

	Annexe chiffre	<b>2013</b> CHF	2012 CHF	Evolution en %
<b>Cotisations et apports ordinaires</b>		<b>336'951'384</b>	206'728'053	63.0
Cotisations des salariés	3.2	99'239'715	90'277'311	9.9
Cotisations des employeurs	3.2	112'316'019	103'332'324	8.7
Prélèvement sur les réserves de contributions de l'employeur pour le financement des cotisations	6.7.2	-1'977'210	-1'983'063	-0.3
Constitution de du croire sur comptes de prime	6.7.1	-295'000	-540'000	-45.4
Rachats et versements uniques	5.3	12'357'033	11'187'804	10.5
Apports à la réserve mathématique des bénéficiaires de rente lors de la reprise d'effectifs d'assurés	5.5	112'463'696	1'094'398	
Versement aux provisions lors de nouvelles affiliations		138'710	-	
Apports aux réserves de contributions de l'employeur	6.7.2	2'507'613	3'117'279	-19.6
Apports au capital d'épargne (en provenance de la fortune libre des œuvres de prévoyance)		200'808	242'000	-17.0
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>176'615'933</b>	129'257'563	36.6
Apports de libre passage	5.3	172'913'404	125'647'596	37.6
Remboursements de versements anticipés pour l'EPL/divorce	5.3	3'702'529	3'609'967	2.6
<b>Total des apports de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>513'567'317</b>	335'985'616	52.9
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-65'279'236</b>	-69'676'994	-6.3
Rentes de vieillesse		-27'926'292	-25'007'479	11.7
Rentes de survivants		-7'643'301	-6'803'484	12.3
Rentes d'invalidité		-10'760'949	-10'056'065	7.0
Prestations au décès sous forme de capital		-2'298'997	-3'199'757	-28.2
Prestations de retraite sous forme de capital		-16'649'697	-24'610'209	-32.3
<b>Prestations de sortie</b>		<b>-212'352'447</b>	-188'997'505	12.4
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.3	-201'424'105	-177'065'015	13.8
Versements anticipés pour l'EPL/divorce	5.3	-8'043'465	-11'167'318	-28.0
Versements aux réserves de contributions de l'employeur	6.7.2	-2'884'877	-765'172	277.0
<b>Total des dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-277'631'683</b>	-258'674'499	7.3

## *Compte de résultat*

	Annexe chiffre	<b>2013</b> CHF	2012 CHF	Evolution en %
<b>Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contribution</b>		<b>-249'498'860</b>	-163'436'716	52.7
Constitution du capital d'épargne	5.3	-82'790'919	-64'562'951	28.2
Constitution du capital de couverture des rentiers	5.5	-145'731'316	-67'894'987	114.6
Constitution de provisions techniques	5.6	-4'619'579	-13'877'499	-66.7
Rémunération du capital d'épargne	5.3	-19'012'572	-17'958'663	5.9
Charges/produits de liquidation partielle		-30'778	1'216'457	
Dissolution/constitution de réserves de cotisation employeur	6.7.2	2'686'304	-359'073	
<b>Produit des prestations d'assurance</b>		<b>24'543'051</b>	65'874'047	-62.7
Participations aux excédents	5.1	5'722'576	13'430'954	-57.4
Prestations d'assurance	5.2	18'820'475	52'443'093	-64.1
<b>Charges d'assurance</b>		<b>-29'418'048</b>	-33'265'909	-11.6
Primes d'assurance				
> de risque	3.2	-25'746'795	-28'944'399	-11.0
> de frais	3.2	-2'638'461	-3'504'934	-24.7
Cotisations au fonds de garantie	3.2	-1'032'792	-816'576	26.5
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-18'438'223</b>	-53'517'461	-65.5



## *Compte de résultat*

	Annexe chiffre	<b>2013</b> CHF	2012 CHF	Evolution en %
<b>Report du résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-18'438'223</b>	-53'517'461	-65.5
<b>Résultat net des placements</b>	6.6	<b>117'609'847</b>	112'096'808	4.9
Intérêts perçus sur les versem. des assureurs précédents		759'810	53'230	1327.4
Intérêts payés sur les prestations de libre passage		-1'357'474	-1'262'405	7.5
Intérêts sur créances/Engagements à l'égard de l'employeur	6.7.1	-257'780	-191'441	34.7
Intérêts sur créances/Engagements à l'égard de tiers		4'277	116'503	-96.3
Intérêts sur les réserves de contributions de l'employeur	6.7.2	-232'815	-259'543	-10.3
Intérêts sur placements hypothécaires auprès d'employeurs		47'889	65'267	-26.6
Intérêts sur placements hypothécaires auprès de tiers		95'400	93'375	2.2
Résultat des placements sur le marché monétaire		87'238	748'050	-88.3
Résultat des Obligations Suisse et étranger en CHF		2'658'238	26'435'092	-89.9
Résultat des Oblig. intern. en monnaies étrangères		-1'395'555	16'076'824	
Résultat des Obligations convertibles		6'828'227	4'003'238	70.6
Résultat des Actions Suisse		41'282'838	22'068'249	87.1
Résultat des Actions internationales		50'299'332	25'177'312	99.8
Résultat des placements alternatifs		24'371'655	3'991'405	510.6
Résultat de l'Immobilier Suisse		19'684'764	19'357'810	1.7
Frais de gestion de la fortune	6.6.1	-25'266'197	-4'376'158	477.4
<b>Autres produits</b>		<b>415'416</b>	436'472	-4.8
Produits sur prestations fournies		381'117	417'910	-8.8
Produits divers		34'299	18'562	84.8
<b>Autres charges</b>		<b>-1'193</b>	-429	178.1
<b>Frais d'administration</b>		<b>-17'741'945</b>	-14'552'932	21.9
Frais généraux d'administration		-7'023'510	-5'730'889	22.6
Bureau de révision et experts en prévoyance prof.		-143'218	-140'604	1.9
Autorité de surveillance		-63'778	-35'530	79.5
Frais de marketing et de publicité		-3'725'569	-3'346'116	11.3
Indemnités de distribution		-6'785'870	-5'299'793	28.0
<b>Excédent de recettes avant intérêts sur la fortune libre</b>		<b>81'843'902</b>	44'462'458	
Intérêts fortune libre des œuvres de prévoyance		-206'011	-208'705	-1.3
<b>Excédent de recettes avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>		<b>81'637'891</b>	44'253'753	84.5
Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	6.3	-42'738'684	-	
<b>Excédent de recettes</b>		<b>38'899'208</b>	44'253'753	-12.1

---

# *Annexe*

---

## **1 Bases et organisation**

### **1.1 Forme juridique et but**

La caisse de pension pro est une fondation de droit privé, conformément aux articles 80 et suivants du CC, à l'art. 331 du CO et à l'art. 48 alinéa 2 de la LPP, dotée d'une personnalité juridique et inscrite au registre du commerce sous le numéro CH-130.7.008.327-1. Elle assure les salariés et les employeurs des sociétés affiliées, dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

### **1.2 Enregistrement et fonds de garantie**

La caisse de pension pro est notamment soumise aux dispositions de la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de la loi fédérale du 17 décembre 1993 sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LFLP). Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro SZ 69. Conformément à l'art. 57 de la LPP, la caisse de pension pro est affiliée au fonds de garantie LPP et lui verse des cotisations, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 22 juin 1998 sur le fonds de garantie LPP (OFG).

### **1.3 Actes et règlements**

Les actes et règlements suivants régissent les activités de la caisse de pension pro:

Dénomination	Date de la dernière modification	Entrée en vigueur
Acte de fondation	27.09.2012	27.09.2012
Règlement relatif à la composition, l'élection et aux fonctionnements du Conseil de fondation	06.04.2009	01.04.2009
Règlement d'administration de la commission de prévoyance	13.12.2007	01.01.2008
Conditions générales de la Fondation	11.04.2011	11.04.2011
Règlement de prévoyance	13.12.2013	01.01.2014
Règlement concernant l'encouragement à la propriété du logement	17.12.2010	01.01.2011
Règlement concernant les frais	14.12.2012	01.01.2013
Règlement régissant les dispositions techniques	13.12.2013	01.01.2014
Règlement relatif aux placements	13.12.2013	01.01.2014
Règlement de liquidation partielle de la Fondation ou d'œuvres de prévoyance	13.12.2013	01.01.2014

## 1.4 Organe paritaire de gestion / droits à signature

### Le Conseil de fondation

Le Conseil de fondation de la caisse de pension pro est composé de six membres (trois représentants/représentantes des salariés et trois des employeurs). Il constitue l'organe de gestion stratégique de la caisse de pension pro. Il exerce au plus haut niveau la direction, la surveillance et le contrôle de la gestion de la caisse de pension pro. Les membres du Conseil de fondation signent collectivement à deux.

La durée du mandat du Conseil de fondation est fixée à cinq ans. Des réélections sont possibles. Au jour de référence, le Conseil de fondation se compose des membres suivants:

Prénom, nom, lieu		Durée du mandat
Peter Hofmann, Genève (Président)	RS	01.06.2005 – 31.12.2014
Thomas Kopp, Lucerne (Vice-président)	RE	01.01.2010 – 31.12.2014
Hubert Gwerder, Muotathal	RS	01.01.2010 – 31.12.2014
Michael Dean Head, Ballwil	RS	01.06.2005 – 31.12.2014
Rainer Hürlimann, Baar	RE	01.06.2005 – 31.12.2014
Hansjörg Wehri, Coire	RE	01.01.2011 – 31.12.2014

RE = représentant des employeurs

RS = représentant des salariés

## 1.5 Direction

La gestion est déléguée à Tellco Asset Management SA (administration) et Tellco Pension Services SA (distribution).

Les collaborateurs des entreprises mandatées signent collectivement à deux avec procuration ou faculté d'agir en tant que mandataire commercial.

## 1.6 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

### Expert en prévoyance professionnelle

L'expert agréé en prévoyance professionnelle, conformément à l'art. 53, alinéa 2 de la LPP, est la société AON Hewitt (Switzerland) SA, Zurich. Elle vérifie régulièrement la capacité de la caisse de pension pro à satisfaire à tout moment à ses engagements ainsi que la conformité de ses dispositions actuarielles avec la législation.

### Organe de révision

La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) impose la mise en place d'un organe de contrôle indépendant qui contrôle chaque année la conformité des comptes annuels et du rapport de gestion par rapport à la législation et à d'autres prescriptions. Le Conseil de Fondation a choisi la société Ernst & Young SA, sise à Bâle, en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2013.

### Autorité de surveillance

La caisse de pension pro est soumise au contrôle de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse centrale (Zentralschweizer BVG- und Stiftungsaufsicht – ZBSA) qui vérifie notamment la conformité des dispositions réglementaires de la caisse de pension avec les prescriptions légales.

### Gestion de la fortune

Basée à Schwyz, la société Tellco Asset Management SA, négociant en valeurs mobilières sous le contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), est gestionnaire de la fortune de la caisse de pension pro.

### Etablissement dépositaire

L'établissement dépositaire de la caisse de pension pro est la société Tellco Asset Management SA, basée à Schwyz.

### Marketing et distribution

La société Tellco Pension Services SA, basée à Schwyz, est chargée du marketing et de la distribution des prestations de services de la caisse de pension pro.

### Administration et gestion

La société Tellco Asset Management SA, basée à Schwyz, est chargée de l'administration et de la gestion.

## 1.7 Entreprises affiliées

Le nombre d'entreprises affiliées a évolué comme suit:

	2013	2012
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier	6'421	6'169
Nouvelles entreprises affiliées	1'061	982
Contrats d'affiliation résiliés	-762	-730
> dont résiliations consécutives à une cessation d'activité	-70	-96
> dont résiliations consécutives au non-paiement des primes	-139	-160
> dont résiliations consécutives à une faillite ou à une liquidation	-18	-27
> dont résiliations consécutives à un changement d'institution de prévoyance	-85	-87
> dont résiliations sans collaborateurs à assurer	-428	-324
> dont résiliations pour d'autres motifs	-22	-36
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>6'720</b>	<b>6'421</b>

## 2 Membres actifs et bénéficiaires de rente

### 2.1 Assurés actifs

#### Evolution du nombre d'assurés

Le nombre d'assurés a connu l'évolution suivante:

	2013	2012	Evolution en %
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier	36'124	32'271	11.9
Entrées	41'095	26'709	53.9
Sorties	-29'608	-22'562	31.2
Départs à la retraite	-258	-203	27.1
Transfert de cas d'invalidité	-180	-71	153.5
Décès	-30	-20	50.0
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>47'143</b>	36'124	30.5

Le taux de variation élevé des entrées et des sorties par rapport à l'effectif total est imputable aux fluctuations liées à l'activité des entreprises affiliées à la caisse de pension pro spécialisées dans le placement de personnel.

Ages	Hommes	Femmes	Total
moins de 25 ans	3'782	1'703	5'485
de 25 à 34 ans	9'944	4'126	14'070
de 35 à 44 ans	8'510	3'507	12'017
de 45 à 54 ans	7'446	3'614	11'060
de 55 à 65 ans (64 pour les femmes)	2'933	1'523	4'456
plus de 65 ans (femmes: plus de 64 ans)	40	15	55
<b>Total</b>	<b>32'655</b>	<b>14'488</b>	<b>47'143</b>

Age moyen des assurés	31.12.13	31.12.12
Hommes	38.8	38.9
Femmes	39.5	39.7

## 2.2 Evolution des cas d'invalidité réassurés en suspens

	2013	2012
Situation au 31 décembre	424	435

## 2.3 Bénéficiaires de rente

	Rentes d'invalidité	Rentes de vieillesse	Rentes de partenaire	Rentes pour enfant	Total
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	982	1'642	614	380	3'618
Nouvelles rentes	113	433	225	140	911
> dont reprises ou découlant de contrats d'assurance	58	257	181	44	540
Départs à la retraite de bénéficiaires d'une rente d'invalidité	-73				-73
Réactivation de bénéficiaires de rente d'invalidité	-10				-10
Echéances de rentes pour enfant				-44	-44
Cas de décès, échéance de rentes-pont	-11	-65	-38		-114
<b>Situation au 31 décembre 2013</b>	<b>1'001</b>	<b>2'010</b>	<b>801</b>	<b>476</b>	<b>4'288</b>

## 2.4 Bénéficiaires de rente issus des contrats d'assurance GENERALI et Zurich Assurances de personnes

	31.12.2013	31.12.2012
Rentes d'invalidité	17	39
Rentes de partenaire	8	8
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>47</b>

### 3 Mise en œuvre du but de la Caisse

#### 3.1 Explication des plans de prévoyance

Les œuvres de prévoyance disposent d'un ou de plusieurs plans de prévoyance individuels définis selon la LPP en primauté de cotisations. Les prestations de risque sont définies en fonction de l'avoir de vieillesse projeté ou en pourcentage du salaire assuré (avec ou sans coordination).

#### 3.2 Financement, affectation des cotisations

Les cotisations servant à financer les plans de prévoyance sont définies en pourcentage du salaire assuré ou en pourcentage des coûts effectifs. Les primes de risque sont déterminées selon le tarif de réassurance du risque.

Les contributions aux coûts du risque et aux frais administratifs financent les primes d'assurance, les cotisations au Fonds de garantie, la provision pour le taux de conversion, le fonds de compensation du renchérissement et les frais administratifs. L'employeur prend en charge au minimum 50 % du total des cotisations.

<b>Recettes (cotisations)</b>	<b>2013</b> CHF 1'000	2012 CHF 1'000	Evolution en %
Cotisations des salariés	99'240	90'277	9.9
Cotisations des employeurs	112'316	103'332	8.7
Du croire sur comptes de prime	-295	-540	-45.4
<b>Total des recettes</b>	<b>211'261</b>	193'069	9.4
<b>Charges (affectation)</b>			
Bonifications de vieillesse	156'562	140'138	11.7
Primes d'assurance	28'385	32'449	-12.5
Cotisations au fonds de garantie	1'033	817	26.4
Constitution d'une provision pour le taux de conversion <sup>1)</sup>	3'391	2'746	23.5
Constitution d'un fonds de compensation du renchérissement	2'140	1'840	16.3
Frais d'administration	17'742	14'553	21.9
<b>Total des charges</b>	<b>209'253</b>	192'543	8.7
<b>Solde</b>	<b>2'008</b>	526	281.7

<sup>1)</sup> 2013: hors part imputée aux participations aux excédents de CHF 5'723'000 (cf. points 5.1 et 5.6.3)

## **4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, principe de continuité**

### **4.1 Confirmation concernant la comptabilisation selon Swiss GAAP RPC 26**

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), modifiée dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> révision de la LPP du 1<sup>er</sup> avril 2004, les institutions de prévoyance doivent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 obligatoirement présenter leurs comptes selon les prescriptions Swiss GAAP RPC 26. Les présents comptes annuels 2013 respectent à la fois les exigences formelles en matière de structure du bilan, du compte d'exploitation et des annexes, et les exigences matérielles.

### **4.2 Principes comptables et principes d'évaluation**

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation sont exécutés conformément aux dispositions du CO et de la LPP, ainsi que des ordonnances s'y rapportant (en particulier l'OPP2 et Swiss GAAP RPC 26).

Les titres et les monnaies sont évalués aux cours du marché. L'évaluation des obligations de caisse, des hypothèques et des prêts s'effectue à la valeur nominale. Les placements directs en immeubles sont évalués à la valeur du marché. Les biens immobiliers sont évalués annuellement au moyen de la méthode DCF (Discounted Cash Flow), et dans des cas exceptionnels à la valeur d'acquisition diminuée le cas échéant de corrections de valeur. Les placements alternatifs sont évalués au dernier prix du marché disponible.

### **4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilisation et d'établissement des comptes**

La modification suivante des principes en matière d'évaluation, de comptabilité ou de présentation des comptes est intervenue par rapport aux comptes annuels de 2012:

Les dispositions de la directive CHS D-02-2013 «Indication des frais de gestion de la fortune» ont pour la première fois été mises en application dans les comptes annuels 2013. L'exercice précédent n'a pas été adapté.

## **5 Risques actuariels, couverture des risques, taux de couverture**

### **5.1 Type de couverture du risque, réassurance**

La caisse de pension pro est une caisse de pension semi-autonome. Les risques invalidité et décès sont réassurés par La Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les provisions constituées par La Mobilière pour les cas de prestations définitifs sont cédées à la caisse de pension pro et les cas de prestations sont gérés par la caisse de pension pro. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, il a été conclu avec La Mobilière un contrat prévoyant des primes nettes.

Les participations aux excédents issus de contrats d'assurance, de CHF 5'722'576, ont été inscrites au compte d'exploitation de la Fondation et ont été utilisées conformément au règlement de prévoyance, point 3.30.1 lettre c (affectation à la provision pour le taux de conversion). Elles n'ont donc pas été utilisées au profit de certains employeurs ou pour des réductions de cotisations.



## 5.2 Explications relatives aux actifs et passifs des contrats d'assurance

A la date du bilan, les contrats d'assurance disposaient des avoirs et engagements suivants:

<b>Actifs issus de contrats d'assurance</b>	<b>31.12.2013</b> CHF 1'000	31.12.2012 CHF 1'000	Evolution en %
Comptes de primes Mobilière	6'172	1'367	351.5
Actifs issus du contrat d'assurance GENERALI	2'670	5'127	-47.9
Actifs issus du contrat d'assurance Zurich	539	572	-5.8
<b>Total des actifs issus de contrats d'assurance</b>	<b>9'381</b>	7'066	32.8
<b>Passifs issus de contrats d'assurance</b>			
Prestations d'assurance non encore réglées	288	1'869	-84.6
Passifs issus du contrat d'assurance GENERALI	2'670	5'127	-47.9
Passifs issus du contrat d'assurance Zurich	539	572	-5.8
<b>Total des passifs issus de contrats d'assurance</b>	<b>3'497</b>	7'568	-53.8

### 5.3 Evolution et rémunération des capitaux d'épargne

Le tableau suivant présente l'évolution des capitaux d'épargne des assurés:

	<b>2013</b> CHF 1'000	2012 CHF 1'000	Evolution en %
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier	1'337'332	1'255'911	6.5
Bonifications de vieillesse	156'562	140'138	11.7
Bonifications de vieillesse exonérées de primes	6'007	5'041	19.2
Rachats et versements uniques	12'357	11'187	10.5
Apports de libre passage	172'913	125'647	37.6
Apports de libre passage de GENERALI	848	14'142	-94.0
Versements sur fortune libre et réserves de contributions de l'employeur	532	252	111.1
Remboursements de versements anticipés pour l'EPL/divorce	3'702	3'610	2.5
Prestations de libre passage/Résiliations de contrats	-201'185	-176'827	13.8
Réduction par suite de liquidation partielle	31	-1'101	-102.8
Prestations en capital à la retraite	-16'650	-24'610	-32.3
Transfert à la réserve mathématique des bénéficiaires de rente (départs à la retraite)	-40'682	-20'519	98.3
Transfert à la réserve mathématique des bénéficiaires de rente (décès)	-3'644	-2'404	51.6
Versements anticipés pour l'EPL/divorce	-8'043	-11'167	-28.0
Rémunération du capital d'épargne	19'013	17'959	5.9
Divers	74	73	1.4
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>1'439'167</b>	1'337'332	7.6
Nombre de comptes d'épargne d'assurés actifs	41'952	32'166	30.4
Nombre de comptes d'épargne d'assurés invalides et bénéficiaires de rente d'invalidité	1'251	1'191	5.0

Au cours de l'année 2013, les capitaux d'épargne ont été rémunérés provisoirement au taux de 1.5 %. Lors de sa séance du 13 décembre 2013, le Conseil de fondation a décidé de fixer le taux d'intérêt définitif à 1.5 % conformément au Règlement régissant les dispositions techniques, attendu que le taux de couverture anticipé au 31 décembre 2013 était supérieur à 97.5 %.

La rémunération des avoirs de vieillesse LPP au sein du compte-témoin s'est effectuée au taux minimum LPP de 1.5 %.

#### 5.4 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes-témoin)

La caisse de pension pro gère les avoirs de vieillesse prévus par la loi en vertu des dispositions de la LPP en tant que comptes-témoin. L'exécution des prestations minimales prescrites par la LPP est ainsi garantie dans tous les cas. Les avoirs de vieillesse selon la LPP sont compris dans les positions ci-dessous:

	<b>31.12.2013</b> CHF 1'000	31.12.2012 CHF 1'000	Evolution en %
Capitaux d'épargne	929'147	848'130	9.6
Passifs issus de contrats d'assurance	897	1'591	-43.6
	<b>930'044</b>	849'721	9.5

#### 5.5 Evolution de la réserve mathématique des bénéficiaires de rente

Depuis le 31 décembre 2012, la caisse de pension pro inscrit ses engagements de rente au bilan en utilisant les bases techniques LPP 2010, avec un taux d'intérêt technique de 2.5 %. Afin de tenir compte de l'augmentation de l'espérance de vie et d'anticiper la modification des bases, la réserve mathématique des bénéficiaires de rente comporte une provision pour longévité de 1.5 %.

	<b>2013</b> CHF 1'000	2012 CHF 1'000	Evolution en %
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier	557'226	489'331	13.9
Reprise d'effectifs de rentiers	112'464	1'094	
Prestations d'assurance	13'063	35'375	-63.1
Transfert à partir du capital d'épargne (départs à la retraite)	40'683	20'519	98.3
Transfert à partir du capital d'épargne (décès)	3'644	2'404	51.6
Prestations en capital	-2'299	-3'200	-28.2
Versements de rentes	-46'331	-41'867	10.7
Exonération de primes sur bonifications de vieillesse	-3'845	-3'351	14.7
A partir du fonds de compensation du renchérissement	–	14	-100.0
A partir de la provision pour le taux de conversion	9'053	1'862	386.2
Constitution (évaluation ordinaire)	19'299	18'209	6.0
Constitution (en raison de la baisse du taux d'intérêt technique)	–	36'836	-100.0
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>702'957</b>	557'226	26.2

## 5.6 Composition, évolution et explications des provisions techniques

	Annexe chiffre	31.12.2013 CHF 1'000	31.12.2012 CHF 1'000	Evolution en %
<b>Composition des provisions techniques</b>				
Provision selon l'art. 17 de la LFLP	5.6.1	1'232	1'323	-6.9
Provision pour la prestation de sortie minimale selon LPP	5.6.2	599	670	-10.6
Provision pour le taux de conversion	5.6.3	19'932	19'870	0.3
Fonds de compensation du renchérissement	5.6.4	15'771	11'051	42.7
Autres réserves pour sinistres tardifs	5.6.5	1'752	1'752	0.0
<b>Total des provisions techniques</b>		<b>39'286</b>	<b>34'666</b>	<b>13.3</b>
<b>Evolution des provisions techniques</b>				
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier		34'666	26'939	28.7
Prélèvement sur provision selon l'art. 17 de la LFLP	5.6.1	-91	-83	9.6
Prélèvement sur la provision pour la prestation de sortie minimale selon LPP	5.6.2	-71	10	
Provision pour garantie du taux de conversion				
> Affectation ordinaire	5.6.3	8'975	2'746	226.8
> Affectation suite à la baisse du taux d'intérêt technique	5.6.3	-	10'202	-100.0
> Apport pour reprise d'effectifs de rentiers		139	-	
> Pertes à la retraite	5.6.3	-9'053	-1'861	386.5
Dissolution des réserves pour sinistres tardifs du réassureur		-	-6'150	-100.0
Fonds de compensation du renchérissement				
> Affectation ordinaire	5.6.4	2'140	1'840	16.3
> Affectation de l'apport GENERALI	5.6.4	2'581	1'037	148.9
> Prélèvement sur fonds de compensation du renchérissement		-	-14	-100.0
<b>Situation au 31 décembre</b>		<b>39'286</b>	<b>34'666</b>	<b>13.3</b>

Les provisions et réserves inscrites au bilan se fondent sur le «Règlement régissant les dispositions techniques», élaboré par le Conseil de fondation de la caisse de pension pro, avec la participation de l'expert en caisse de pension.

### **5.6.1 Provisions selon l'art. 17 de la LFLP**

Ces provisions représentent la différence entre la prestation légale de libre passage et le capital d'épargne accumulé. Elles sont constituées par une seule affiliation (cpne) qui prévoit un financement assymétrique des bonifications de vieillesse (cotisations constantes et échelle d'épargne croissante).

### **5.6.2 Provisions pour la prestation de sortie minimale selon LPP**

Par suite de la réduction de la rémunération des capitaux d'épargne selon le principe d'imputation, les capitaux d'épargne de 3'139 personnes assurées se situent en dessous du niveau de leur prestation de sortie du 31 décembre 2013. Etant donné qu'elles auraient droit en cas de sortie ou si un cas de prestation survenait à la prestation la plus élevée des deux, une provision a été constituée pour la différence.

### **5.6.3 Provisions pour le taux de conversion**

L'objectif de la caisse de pension pro consiste à garantir le mieux possible sur le long terme le taux de conversion légal des rentes sur l'ensemble du capital d'épargne des assurés actifs. Afin d'y parvenir, la caisse de pension pro constitue une provision représentant la différence entre les taux de conversion légal et technique. Le montant de la provision est calculé par l'expert en caisse de pension.

Les pertes subies du fait des départs en retraite ont connu une hausse notable, passant de CHF 1.9 à 9.1 millions. Les participations aux excédents issus de contrats d'assurance, de l'ordre de CHF 5.7 millions, ont été utilisées pour la couverture partielle de l'affectation aux provisions.

### **5.6.4 Fonds de compensation du renchérissement**

Les rentes minimales légales de survivant et d'invalidité dont la durée de versement a dépassé trois ans doivent être adaptées à l'évolution des prix jusqu'à l'âge de la retraite AVS, selon décision du Conseil fédéral. Le fonds de compensation du renchérissement a été créé à cette fin. L'affectation représente 0.2 % des salaires coordonnés selon la LPP, soit CHF 2'140'000. Les rentes de survivant et d'invalidité ne devant pas être adaptées à l'évolution des prix ainsi que les rentes de vieillesse sont quant à elles adaptées à l'évolution des prix en fonction des possibilités financières de la caisse de pension pro.

CHF 2'581'000 ont été affectés au fonds de compensation du renchérissement par suite de la résiliation du contrat d'assurance de rentes avec GENERALI.

### **5.6.5 Autres réserves pour sinistres tardifs**

Correspond au risque de sinistres tardifs d'une nouvelle affiliation enregistrée au cours de l'année 2009.

### **5.7 Résultats de la dernière expertise actuarielle**

L'expert en matière de prévoyance professionnelle a mené une expertise actuarielle au 31 décembre 2013. Selon les constatations qu'il a effectuées, il atteste que:

- > la caisse fournit la garantie, conformément à l'article 52 e al. 1 LPP, qu'elle peut tenir ses engagements réglementaires. Comme, avec une valeur de CHF 42'739'000, la réserve de fluctuation de valeurs n'atteint à ce jour que 14.4 % de la valeur cible de 12.5 % des immobilisations, soit CHF 297'000'000, la capacité de risque financière par rapport à la stratégie de placement choisie est restreinte;
- > toutes les réserves techniques sont constituées à hauteur de leur valeur cible, conformément au règlement des provisions;
- > les dispositions actuarielles réglementaires en matière de prestations et de financements sont conformes à la législation en vigueur;
- > la caisse satisfait aux prescriptions légales en matière de mesures de sécurité;
- > les promesses de prestations sont garanties par les capitaux de prévoyance, les réserves techniques, les cotisations et les produits attendus des placements de fortune;
- > l'équilibre financier est garanti sur la base du développement attendu à moyen terme.

### **5.8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel**

Les engagements de la caisse de pension pro ont été calculés selon les principes et les directives techniques pour les experts en caisse de pension de l'Association Suisse des Actuaires et de la Chambre suisse des actuaires-conseils.

### **5.9 Modification des bases techniques et des hypothèses**

Les bases techniques et les hypothèses des comptes annuels 2012 et 2013 sont identiques.

### **5.10 Taux de couverture selon l'art. 44 de l'OPP 2**

Le taux de couverture selon l'art. 44 de l'OPP 2 résulte du rapport entre le capital de prévoyance disponible et le capital de prévoyance nécessaire sur le plan actuariel (provisions actuarielles incluses).

## *Bilan actuariel*

	<b>31.12.2013</b> CHF 1'000	31.12.2012 CHF 1'000	Evolution en %
<b>Fortune de prévoyance disponible</b>			
Actifs du bilan	2'383'192	2'037'555	17.0
Engagements du bilan	-103'366	-87'325	18.4
Compte de régularisation du passif	-18'704	-16'550	13.0
Réserves de contributions de l'employeur	-16'554	-19'008	-12.9
Réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance	-3'126	-3'000	4.2
Fortune libre des œuvres de prévoyance	-13'796	-13'779	0.1
<b>Fortune de prévoyance disponible totale</b>	<b>2'227'646</b>	1'897'893	17.4
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>			
Capitaux d'épargne	1'439'167	1'337'332	7.6
Réserve mathématique des bénéficiaires de rente	702'957	557'226	26.2
Passifs issus de contrats d'assurance	3'497	7'568	-53.8
Provisions techniques	39'286	34'666	13.3
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>2'184'907</b>	1'936'792	12.8
<b>Sur-couverture / découvert actuariel</b>	<b>42'739</b>	-38'899	
<b>Taux de couverture de la Fondation</b> (= taux de couverture minimal des œuvres de prévoyance)	<b>102.0%</b>	98.0%	
<b>Taux de couverture moyen des œuvres de prévoyance</b>	<b>102.7%</b>	98.9%	

## 6 Explication des placements et du résultat net

### Rétrospective

L'exercice financier 2013 a été atypique. Alors que les marchés des actions progressaient à grande échelle, les marchés obligataires et des matières premières perdaient de la valeur. Des taux d'intérêts en hausse ont réduit la valeur de marché des obligations. Les pays émergents qui offraient par le passé des rendements plus élevés que les pays industrialisés ont été à la traîne derrière ceux-ci en 2013. L'or s'est lui aussi déprécié, perdant près de 25 % de sa valeur en 2013.

Face à des marchés du travail tendus aux quatre coins du monde, l'inflation s'est maintenue à un faible niveau. Les banques centrales se sont même offert le luxe de soutenir les processus d'adaptation structurels et cycliques dans leurs économies par le biais d'une politique monétaire expansive. Outre les effets bénéfiques de la politique monétaire, les marchés des actions ont aussi profité de l'éloignement du spectre d'une nouvelle aggravation de la crise de la dette dans la zone Euro. La crise de l'euro n'est plus du tout au centre des préoccupations des investisseurs. C'est d'ailleurs l'une des raisons de la baisse de la demande d'or. La hausse mondiale des taux d'intérêts effectifs à partir du milieu de l'année est elle aussi assimilée aux causes de l'effondrement du cours du métal jaune. Elle a été provoquée par la Réserve fédérale américaine, qui a rappelé aux investisseurs que sa politique monétaire ultra-expansive avec des taux d'intérêts proches de zéro et sa politique d'achat mensuel d'emprunts à hauteur de 85 milliards de dollars ne dureront pas indéfiniment. Dès que l'économie américaine s'avèrera suffisamment stable, la Fed réduira son programme d'achat d'emprunts («tapering»). La hausse des taux d'intérêts est aussi en cause dans l'évolution négative des marchés obligataires.

### Performance

Un réjouissant rendement de 6.08 % a été réalisé sur l'actif immobilisé, ce qui représente 165 points de base de plus que l'indice comparatif (Pictet LPP-25 2000). Il en résulte une performance de 4.43 % sur la même période. 74 PB de cette surperformance ont à eux seuls été réalisés au mois de décembre, quand les rendements obligataires ont explosé au plan mondial. Cela signifie que la stratégie de placement adaptée en 2012 avec une sous-pondération des obligations et le développement de l'immobilier et des placements alternatifs a payé au cours de l'exercice sous revue.

Explications des différentes catégories de placement:

- > Avec une performance de -0.19 %, les obligations en CHF pondérées à environ 20 % ont généré un rendement supplémentaire de plus d'un point par rapport à l'indice de référence (Swiss Bondindex).
- > La catégorie de placement «Obligations Monde» pondérée à 9 % a manqué l'indice de référence de 2 % environ. Les placements dans les pays émergents non couverts contre les risques de change ont grevé la performance dans des proportions supérieures à la moyenne.
- > Le rendement net de 23.05 % des actions suisses accuse un bon point de retard sur l'indice comparatif Swiss Performance Index.



- > Le rendement de 18.55 % des «Actions Monde» est inférieur d'un pour cent environ à celui de l'indice de référence. L'explication réside dans notre sous-pondération des valeurs à petit et moyen capital.
- > Avec 7.24 %, les emprunts convertibles pondérés à environ 4 % ont contribué positivement au bon résultat global.
- > En réalisant une performance nette de plus de 9 %, les placements alternatifs ont apporté une contribution très appréciable à la performance globale tout en réduisant la volatilité (risque) du portefeuille global.
- > Les placements immobiliers suisses ont produit un rendement de 2.74 %. Faut d'alternatives, on a investi dans des projets de nouvelles constructions au cours de l'exercice. Or ceux-ci ne génèrent aucune recette pendant la phase de construction mais promettent un rendement supérieur à la moyenne à l'avenir.

### **Perspectives**

Les prévisions conjoncturelles pour 2014 incitent à l'optimisme. De nombreux économistes tablent sur des taux de croissance plus forts dans toutes les grandes régions du globe. Seuls les importants Etats émergents auront du fil à retordre avec le ralentissement cyclique de l'année précédente au cours du premier semestre, mais ces marchés renoueront eux aussi avec leurs anciens taux de croissance avec un léger retard.

Aux Etats-Unis, l'arrêt de la politique de l'argent bon marché est annoncé pour la nouvelle année. Cette stratégie de sortie pourrait temporairement susciter quelques incertitudes sur les marchés des actions. En Europe et au Japon, en revanche, la politique monétaire reste expansive.

Les valorisations des marchés des actions ne sont certes plus aussi avantageuses que les années passées mais elles possèdent toujours un potentiel haussier. Dans l'ensemble, les années à venir devraient s'avérer nettement plus exigeantes pour les investisseurs, requérant un arbitrage actif des risques et plus particulièrement des postes en actions.

### 6.1 Organisation de l'activité de placements, Règlement relatif aux placements

Le Règlement relatif aux placements date du 13.12.2013. La gestion de fortune, à l'exception de l'immobilier, est assumée par Tellco Asset Management SA, basée à Schwyz. L'établissement dépositaire des placements en titres est Tellco Asset Management SA, basée à Schwyz. Tellco Immobilière SA, basée à Schwyz, est chargée de la gestion du portefeuille et de la gestion des produits immobiliers. Le contrôle de gestion des investissements est assuré par Kottmann Advisory SA à Zurich.

La société Tellco Asset Management SA a déclaré par convention du 25 octobre 2007 n'avoir accepté aucun avantage financier dans l'exercice de la gestion patrimoniale depuis septembre 2006 et s'est engagée à l'avenir à transmettre de sa propre initiative d'éventuels avantages financiers à la caisse de pension pro. En 2013, aucun avantage de cette nature n'a été accordé.

La société Tellco Immobilière SA s'est engagée par signature du contrat de fourniture de services à transmettre de sa propre initiative à la caisse de pension pro tout avantage financier pouvant lui être accordé ainsi qu'à ses collaborateurs par des tiers, dans le cadre de l'activité faisant l'objet du contrat de fourniture de services. En 2013, aucun avantage de cette nature n'a été accordé.

### 6.2 Utilisation des extensions avec interprétation concluante de l'art. 50 al. 4 OPP2

Il n'a été pris en compte aucune extension.

### 6.3 Valeur-cible et calcul des réserves de fluctuation

La réserve de fluctuation de valeurs est constituée ou dissoute afin de compenser les variations à court terme de la valeur des placements financiers. Sa valeur-cible est calculée selon les hypothèses fondées sur le risque encouru sur les placements contenues dans l'étude de congruence actif/passif effectuée périodiquement.

	<b>31.12.2013</b> CHF 1'000	31.12.2012 CHF 1'000	Evolution en %
<b>Valeur-cible de la réserve de fluctuation</b>	<b>297'000</b>	253'000	17.4
Valeur-cible en % de la fortune	12.5%	12.5%	
<b>Réserve de fluctuation de valeur disponible</b>	<b>42'739</b>	–	
<b>Déficit de réserve</b>	<b>254'261</b>	253'000	0.5

#### 6.4 Présentation des placements par catégorie

	31.12.2013			31.12.2012		
	CHF 1'000	en %	Stratégie en %	CHF 1'000	en %	Stratégie en %
Marché monétaire	138'415	5.9	0-10	155'932	7.8	0-10
Prêts et hypothèques	779	–	0	829	–	0-02
Obligations Suisse et étranger en CHF	462'363	19.7	0-40	398'586	19.9	0-40
Obligations internationales en monnaies étrangères	213'971	9.1	0-20	197'303	9.9	0-20
Obligations convertibles	91'037	3.9	0-08	82'338	4.1	0-08
Actions Suisse	248'222	10.6	0-20	161'340	8.1	0-20
Actions internationales	274'266	11.7	0-20	277'561	13.9	0-20
Placements alternatifs	247'795	10.6	0-15	198'730	9.9	0-15
Immobilier Suisse	665'888	28.4	20-35	526'491	26.3	20-35
<b>Total intermédiaire</b>	<b>2'342'736</b>	100.0		1'999'110	100.0	
Créances contre employeurs	27'127			24'777		
Autres créances suisses	2'485			4'027		
Actifs transitoires	1'463			2'575		
Actifs des contrats d'assurance	9'381			7'066		
<b>Total des actifs</b>	<b>2'383'192</b>			2'037'555		

#### Répartition des placements alternatifs

	Collectifs	Directs	31.12.2013	31.12.2012
	CHF 1'000	CHF 1'000	CHF 1'000	CHF 1'000
Hedge Funds	141'480		141'480	113'453
Insurance-Linked Securities	63'531		63'531	58'187
Private Equities	21'788		21'788	19'702
Placements en infrastructures	21'773		21'773	5'147
Opérations de couverture sur devises		-777	-777	2'241
<b>Total</b>	<b>248'572</b>	<b>-777</b>	<b>247'795</b>	198'730

#### 6.4.1 Marché monétaire

Le poste Marché monétaire contient des avoirs en compte auprès de banques et de négociants en valeurs mobilières, des avoirs à terme auprès de banques et des parts de fonds du marché monétaire.

#### 6.4.2 Obligations

En raison des hausses de taux d'intérêt attendues, la part d'obligations a été réduite de 29.8 % à 28.8 % au cours de l'exercice sous revue. La valeur des obligations atteint CHF 676 millions.

#### 6.4.3 Obligations convertibles

Le volume des obligations convertibles a augmenté de CHF 9 Mio, passant à CHF 91 Mio (soit une quote-part de 3.9 %).

#### 6.4.4 Actions

Au cours de l'exercice sous revue, la part d'actions oscillait entre 21.2 % et 23.4 %. La valeur des actions atteint CHF 522 millions. La part a augmenté à 22.3 %.

#### 6.4.5 Immobilier Suisse

Le portefeuille immobilier a été augmenté de CHF 139 Mio durant l'exercice sous revue, pour atteindre une quote-part de 28.4 %. Dans ce portefeuille, CHF 492 Mio sont investis en parts du groupe d'investissement «Immobilier Suisse» de Telco Fondation de placement.

#### 6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Les postes d'instruments dérivés suivants étaient ouverts au 31.12.2013:

	Valeur du marché 31.12.2013 en CHF 1'000	Volume de contrats en CHF 1'000	Accroissement des engagements en CHF 1'000	Réduction des engagements en CHF 1'000
<b>Contrats à terme sur devises EUR, USD</b>				
> Valeur de rachat positive	11	1'791		1'791
> Valeur de rachat négative	-789	201'945		201'945
<b>Total Contrats à terme sur devises</b>	<b>-778</b>	<b>203'736</b>	<b>-</b>	<b>203'736</b>

Les contrats à terme sur devises sont couverts par des investissements existants.

#### 6.6 Explications relatives au résultat net des placements de capitaux

Les différents éléments composant le résultat net des placements figurent dans le compte de résultat. Vous en trouverez ci-après les postes principaux.

### 6.6.1 Frais de gestion de la fortune

	2013		2012	
	CHF 1'000	en %	CHF 1'000	en %
Droits pour gestion de fortune au niveau institution (frais TER)	4'859	0.22	4'376	0.23
Frais de transaction et impôts (frais TTC)	6'705	0.30	*	
Autres frais (frais SC)	51	0.00	*	
Frais TER des placements collectifs transparents en matière de frais	13'651	0.61	*	
> dont frais TER des placements alternatifs transparents en matière de frais	3'093	0.14	*	
> dont frais TER résultant des commissions de performance sur les placements alternatifs transparents en matière de frais	2'106	0.09	*	
> dont frais TER des placements collectifs transparents en matière de frais dans des biens immobiliers	2'398	0.11	*	
> dont frais TER des autres placements collectifs transparents en matière de frais	6'054	0.27	*	
<b>Total (en % des placements transparents en matière de frais)</b>	<b>25'266</b>	<b>1.13</b>	<b>4'376</b>	<b>0.23</b>
Total des placements financiers	2'346'736	100.00	1'999'110	100.00
Placements financiers transparents en matière de frais	114'917	4.91	101'613	5.08
<b>Placements financiers transparents en matière de frais - taux de transparence des frais</b>	<b>2'227'819</b>	<b>95.09</b>	<b>1'897'497</b>	<b>94.92</b>

Les années précédentes, les institutions de prévoyance n'étaient tenues de comptabiliser que les droits de gestion de fortune tels que les commissions de gestion ou les droits de dépôt qui leur étaient directement facturés au titre des charges dans leur compte d'exploitation. A compter de l'exercice 2013, toutes les institutions de prévoyance sont tenues, conformément à la directive CHS PP du 23.04.2013, de comptabiliser aussi au titre des charges dans leur compte d'exploitation les frais occasionnés dans le cadre de leur gestion de fortune, à savoir les frais de transactions et les impôts ainsi que les frais TER des placements collectifs transparents en matière de frais. Durant les premières années, ces frais n'étaient pris en compte qu'au titre de réduction de la performance des placements financiers correspondants.

\* prélevé pour la première fois au cours de l'exercice 2013

Frais TER: notamment commissions de gestion, droits de dépôt et droit d'administration de fonds

Frais TTC: frais de transaction tels que courtage et commissions d'émission et de reprise ainsi qu'impôts (droit de timbre)

Frais SC: frais pour le contrôle externe de gestion des investissements, entre autres

**Placements financiers transparents en matière de frais, conformément à  
l'art 48a al. 3 OPP2 – Valeur au 31.12.2013**

<b>Nom du produit</b>	<b>Prestataire</b>	<b>ISIN</b>	<b>Parts</b>	<b>Valeur du marché</b> CHF 1'000
BlackRock Infrastructure 2012	BlackRock	n/a	3'195'710	2'669
GAM FCM Cat Bond Fund USD	GAM Holding	VGG3727T1545	73'307	8'549
Twelve Capital ILS SPC-C01	Twelve Capital	KYG471371073	262'555	27'951
LGT ILO-B2-CHF	LGT Capital Management	LU0908636656	20'000	2'121
LGT L III ILS P B2C	LGT Capital Management	LU0950817204	90'000	13'409
Partners Group Private Equity Performance Holding Certificate (P3)	Commerzbank	DE000A1EV899	9'300	18'008
Partners Group Private Equity Performance Holding Certificate (P3)	Commerzbank	DE0001734994	3'520	3'780
PCAM Blue Chip Ltd Class E	Prime Capital	KYG411361218	9'845	11'125
PG Global Infrastructure 2012	Partners Group	n/a	2'389'238	2'834
PG Partners Fund	Partners Group	GG00B57GCT81	9'209	12'970
Solidum Recovery Fund 2RI	Solidum	n/a	98	796
Swiss Re Sector V A 2 Reg S	Swiss Re Capital Markets	USG7966TAB29	43'071	287
Swiss Re Sector V B 3 Reg S	Swiss Re Capital Markets	USG7966TAG16	9'956'929	10'418
<b>Total</b>				<b>114'917</b>

## 6.7 Explications concernant les placements auprès des employeurs et des réserves de contributions des employeurs

### 6.7.1 Explications concernant les placements auprès des employeurs

Au 31 décembre 2013, le total des créances de comptes de prime contre les entreprises affiliées s'élevait à CHF 28'605'000 (2'627 employeurs). En outre, le doute des créances douteuses se monte à environ CHF 1'478'000. Les soldes à la charge des employeurs ont été incrémentés à un taux de 6 %, contre 1.5 % pour les soldes au crédit des employeurs. Cette comptabilisation a entraîné le paiement d'intérêts pour un montant de CHF 258'000. Ces créances en compte courant ne sont pas considérées comme étant un placement auprès de l'employeur.

Le poste Placements hypothécaires auprès d'employeurs d'un montant de CHF 779'000 correspond à un crédit hypothécaire en Allemagne avec mise en gage (avec niveau d'endettement faible) et à un crédit hypothécaire en Suisse.

### 6.7.2 Explications relatives aux réserves de contributions des employeurs

Outre les engagements de compte de prime envers les entreprises affiliées CHF 12'955'000 au 31 décembre 2013, on compte les réserves de contributions de 317 employeurs. L'évolution de ces réserves se présente comme suit:

	2013 CHF 1'000	2012 CHF 1'000
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier	19'008	18'389
Dépôts	2'508	3'117
Versements	-2'885	-765
Utilisation pour le versement des cotisations des employeurs	-1'978	-1'983
Utilisation pour attribution au capital d'épargne	-332	-10
Intérêts 1.5 % (1.5% l'exercice précédent)	233	260
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>16'554</b>	19'008

## 7 Commentaire des autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Composition des primes d'assurance (cotisations)

	2013 CHF 1'000	2012 CHF 1'000	Evolution en %
Cotisations d'épargne	151'898	135'442	12.1%
Cotisations de risque	46'979	45'656	2.9%
Contributions aux frais administratifs	6'020	5'824	3.4%
Cotisations unitaires	6'659	6'687	-0.4%
<b>Total Cotisations</b>	<b>211'556</b>	193'609	9.3%

## **8 Directives de l'autorité de surveillance**

L'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse centrale (ZBSA) a donné décharge du compte d'exploitation de 2012 le 10 Janvier 2014, sans émettre de réserve.

## **9 Autres informations relatives à la situation financière**

### **9.1 Mise en gage d'actifs**

Après d'UBS SA, des placements monétaires d'un montant de CHF 124.1 millions sont nantis à hauteur des exigences de couverture pour les transactions en devises et un avoir sur compte de CHF 0.1 million est bloqué au titre de garantie pour défauts de l'ouvrage en relation avec un projet immobilier.

Des avoirs de compte d'un volume de CHF 10.0 Mio sont mis en gage auprès de Credit Suisse à hauteur des exigences de marge pour opérations sur devises.

### **9.2 Procédures judiciaires en cours**

Aucune procédure judiciaire en rapport avec la situation financière n'est en suspens.

### **9.3 Engagements éventuels à l'égard de tiers**

Etat au 31 décembre 2013: CHF 620'000

## **10 Evénements survenus postérieurement à l'établissement du bilan**

Aucun événement important nécessitant une correction des comptes annuels 2013 n'a eu lieu postérieurement à la date du bilan.



---

# *Rapport de l'organe de révision*

---

Au Conseil de fondation de la  
caisse de pension pro, Schwyz

Bâle, le 29 avril 2014

## **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la caisse de pension pro, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

### **Responsabilité du Conseil de fondation**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### **Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle**

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

### **Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

### Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en oeuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié

- > si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- > si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- > si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- > si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- > si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- > si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- > si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA

Patrik Schaller  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

Sandra Hensler Kälin  
Expert-réviseur agréé

## **Impressum**

Rapport de gestion 2013 de la caisse de pension pro

Editeur                      caisse de pension pro

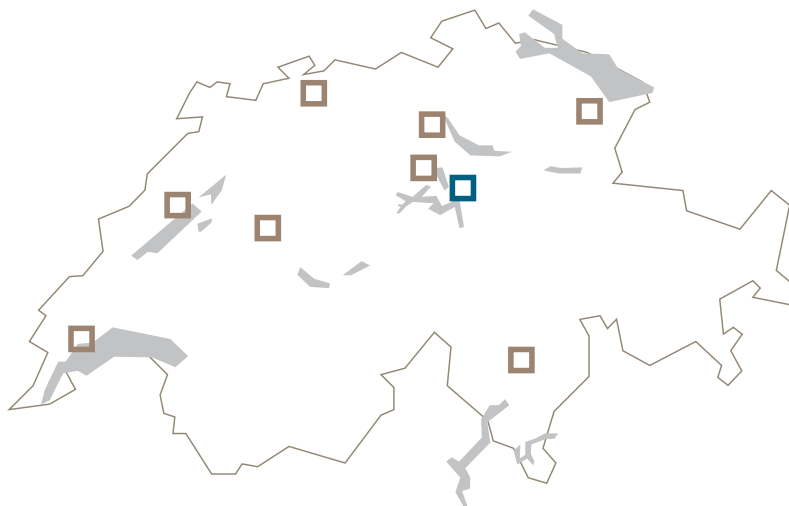
© Copyright 2014      Telco SA, Schwyz, tellco.ch

En cas de divergences, seule la version allemande fait foi.

---

## *Etabli à Schwyz, présent à vos côtés.*

---



### ▣ Siège principal

pensionskasse pro/Tellco  
Bahnhofstrasse 4  
Postfach 434  
CH-6431 Schwyz  
t 041 817 70 10  
info@pkpro.ch

### Romandie

Administration régionale  
caisse de pension pro/Tellco  
Place des Halles 6  
Case postale 2108  
CH-2001 Neuchâtel  
t 032 727 29 29  
admin.fr@pkpro.ch

### Romandie sud

GE, VD, VS  
caisse de pension pro/Tellco  
Alain Vergon  
Rue Saint-Jean 4  
Case postale 1102  
CH-1260 Nyon 1  
t 022 990 90 40  
romandie-sud@pkpro.ch

### Romandie nord

NE, FR, JU, BE  
caisse de pension pro/Tellco  
Philippe Theler  
Place des Halles 6  
Case postale 2108  
CH-2001 Neuchâtel  
t 032 727 29 24  
romandie-nord@pkpro.ch

### Suisse centrale

LU, NW, OW, SZ, ZG, AG  
pensionskasse pro/Tellco  
Romano Herzog  
Bahnhofstrasse 3  
CH-6340 Baar  
t 041 761 02 05  
zentralschweiz@pkpro.ch

### Zurich

ZH, AG  
pensionskasse pro/Tellco  
Yves Neupert  
Schützengasse 4  
CH-8001 Zürich  
t 043 268 11 90  
zurich@pkpro.ch

### Suisse orientale

AI, AR, GL, GR, SG, TG  
pensionskasse pro/Tellco  
Kornhausstrasse 3  
Postfach 1651  
CH-9001 St. Gallen  
t 071 250 18 20  
ostschweiz@pkpro.ch

### Plateau suisse

BE, SO  
pensionskasse pro/Tellco  
Mario Wittwer  
Morgenstrasse 129  
CH-3018 Bern  
t 031 911 82 82  
mittelland@pkpro.ch

### Nord-ouest suisse

BS, BL, AG  
pensionskasse pro/Tellco  
Martin Smith  
Bahnhofplatz 11  
CH-4410 Liestal  
t 061 201 35 00  
nordwestschweiz@pkpro.ch

### Tessin / Uri / Schwyz

TI, UR, SZ  
cassa pensione pro/Tellco  
Giorgio Gobbato  
Bahnhofstrasse 4  
Casella postale 434  
CH-6431 Svitto  
t 091 646 32 42  
ticino@pkpro.ch